

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 02/2019

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Pâques 2019 à la grande salle - Dimanche 21 avril dès 18h00

Comme le veut la tradition, la société de Jeunesse organise chaque année la fête pascale. Un apéritif sera offert, puis un repas composé d'omelettes et de grillades suivra. Un grand concours de décoration d'œufs sera organisé pour les enfants.

D'ores et déjà, nous remercions les habitants de la Commune de réserver un bon accueil aux membres de la Jeunesse qui passeront ramasser les œufs dans les trois villages **Vendredi Saint et samedi 20 avril**.

Passeport-vacances 2019

- Périodes : du lundi 8 au dimanche 21 juillet et du lundi 12 au dimanche 25 août.
- Traditionnel : pour les enfants dès **9 ans révolus** jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire). Fr. 45.00 / Fr. 40.00 dès le 2^e enfant d'une même famille.
- Farniente : pour les enfants dès 13 ans révolus (nés dès le 01.07.2006) jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire). Fr. 25.00 sans réduction « famille ».
- Vente des passeports : du 27 mai au 14 juin au bureau communal. **Merci de bien vouloir apporter une photo type passeport à cette occasion.**

Tontes de gazon, sachets compostables et biodégradables - rappel

Avec la belle saison qui arrive et afin d'éviter tout problème avec le voisinage, nous rappelons ici que la tonte des gazons peut être faite du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 et à 20h00, samedi jusqu'à 18h00. Il n'est pas permis de tondre les gazons le dimanche, ainsi que les jours fériés. Seul le gazon doit être déposé dans la benne à gazon. Merci.

Les sachets dits « biodégradables » sont à proscrire de par leur teneur en plastique et autres additifs chimiques. En revanche, les sachets compostables « Ok compost » peuvent être utilisés et jetés au compost (voir tous-ménages n° 04/2018 publié sur le site communal).

→ Suite au verso →

Cimetière à Goumoens-la-Ville – Désaffectation partielle – Avis paru dans la FAO du 15 février 2019

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012 et à l'article 20 du Règlement communal des sépultures et des cimetières du 27 mai 2013, les personnes concernées sont informées que les tombes en lignes **de 1966 à 1972**, soit les n°s **855, 856, 857, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879**, seront désaffectées **à partir du 1^{er} octobre 2019**.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux ossements et aux urnes cinéraires qui auraient été inhumés ultérieurement dans ces tombes.

Les familles qui souhaiteraient récupérer les monuments sont priées d'en faire la demande par écrit à la Municipalité de la Commune de Goumoëns, case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville **jusqu'au 31 août 2019**.

A l'expiration de ce délai, les objets et monuments garnissant les tombes non réclamés seront détruits conformément à l'art. 70 du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012.

Prospection Croix-Rouge Vaud dans la Commune

La population est informée qu'une autorisation de prospecter dans la Commune a été accordée à la Croix-Rouge Vaud. Des étudiants recrutés par l'Entreprise Wesser & Partner, avec laquelle la Croix-Rouge travaille régulièrement feront du porte à porte, **munis d'un badge libellant clairement leurs coordonnées, mais ne seront en aucun cas autorisés à accepter de l'argent.**

Association Croc'midi

L'Association Croc'midi gère une cantine qui accueille vos enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi à Goumoens-la-Ville pendant les périodes scolaires. Elle propose sur la pause de midi un repas chaud, portant le label « Fourchette Verte », ainsi qu'un moment de détente et de jeux sous la surveillance d'un adulte. Pour tous renseignements et inscriptions, prendre contact avec Mme Sandra Duplan au 079/268.55.75. Vous trouverez aussi des informations sur www.croc-midi.ch

Chantier nouveau collège - sécurité

La Municipalité tient à remercier la population et spécialement les riverains et les parents d'élèves de leur compréhension concernant les perturbations occasionnées. Toutefois, comme bon nombre de personnes, notre Autorité est sensible à la problématique de la sécurité piétonne et plus précisément à celle des enfants; plusieurs mesures sont en train d'être examinées à cet effet. Cependant, nous demandons aux parents d'enfants et d'élèves de porter une attention toute particulière à cette situation voire prendre également des mesures à titre privé durant la période du chantier qui va durer jusqu'à la rentrée scolaire d'août 2020.

La Municipalité